



Refus de vente d'une maison

Par **clementanne**, le **26/04/2010** à **15:47**

Bonjour,

j'ai mis ma maison en vente en passant par un agent immobilier et aujourd'hui j'ai le probleme suivant :

un acheteur potentiel a signe un contrat avec l'agence au prix du mandat ; mon notaire semble assez inquiet quant a la realisation de la vente car l'acheteur n'a pas d'apport et demande un credit total incluant les frais de notaire ; (prix d'achat de la maison 580 000 euros) . ses revenus declares (1700 euros pour le couple) ne peuvent couvrir le credit . a priori, la vente ne sera pas conclu car le credit ne sera pas accepte . mon notaire ne veut pas que je signe de compromis et que je continue a faire visiter ma maison et l'agent immobilier me dit que je n'ai pas le droit et que je dois cesser toutes les visites car l'acheteur pourrait se retourner contre moi .

quelle est la legislation pour ce cas de figure assez precis (credit total) , en sachant que je dois vendre ma maison au plus tot et que 6 personnes veulent la visiter.

merci

Par **fif64**, le **26/04/2010** à **17:18**

Effectivement, vous avez fait une offre, et l'acquéreur a accepté cette offre, donc légalement le contrat est parfait.

Sauf que dans ce cas là, vous avez des raisons valables de supposer que le crédit ne sera pas accordé (580.000 euros à 3% sur 30 ans, ça fait du 3.000 euros par mois...)

Donc ne signez pas, cherchez un autre acquéreur, et ne vous en faites pas trop, celui-ci sait

pertinemment que son acceptation est complètement inutile (ou alors il est complètement con) et il n'ira pas vous chercher en justice.